Arrêté du 16 décembre 1998 modifiant l'arrêté du 8 juin 1998 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

NOR: ATEG9980079A

(Texte non paru au Journal officiel)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du Il janvier 1984 portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

Vu le décret n° 82-452 du 28 mai 1982 modifié relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu le décret n° 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 3 juin 1985 portant création d'un comité technique paritaire ministériel du ministère de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> avril 1998 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;

Vu l'arrêté du 8 juin ]998 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au comité technique paritaire ministériel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement,

Arrête:

Article 1er

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 8 juin 1998 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : Sont nommés en qualité de représentants de l'administration :

Membres suppléants

M. Casal (François), directeur adjoint de l'eau en remplacement de M. Fevrier (Patrick);

Mme.Helleisen (Anne-Marie), sous-directrice des personnels des services déconcentrés au ministère de l'agriculture et de la pêché en remplacement de M. Boudy (Jean-François) ;

Mme Malmassari (Nicole), chef du bureau des personnels d'encadrement de l'administration centrale au ministère de l'équipement, des transports et du logement en remplacement de M. Duclaux (Thierry).

Article 2

L'article 2 de l'arrêté du 8 juin 1998 susvisé est modifié ainsi qu'il suit : Sont nommés en qualité de représentants du personnel :

*Membre titulaire*Au titre de la CFDT

M. Houard (Thierry) en remplacement de Mme Perfus (Monique).

Membre suppléant Au titre de la CFDT

M. Duhautois (Laurent) en remplacement de Mme Dobre (Michèle).

Article 3

Le directeur général de l'administration et du développement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel*.

Fait à Paris, le 16 décembre 1998.

Pour la ministre et par délégation : Le directeur général de l'administration et du développement, J.-L. LAURENT